

---

## L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère

Thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 5 volumes, 1 154 f°, soutenue le 18 décembre 2004 devant un jury composé de Claude-Isabelle BreLOT (présidente), Alain Garrigou (rapporteur), Jean-Luc Mayaud, Gilles Pécout (rapporteur) et Yvon Tranvouez, mention Très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

**Laurent Le Gall**

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1052>

ISSN : 1777-5434

**Éditeur**

Association des ruralistes français

**Édition imprimée**

Date de publication : 31 juillet 2004

ISSN : 1280-374X

**Référence électronique**

Laurent Le Gall, « L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère », *Ruralia* [En ligne], 15 | 2004, mis en ligne le 30 septembre 2005, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1052>

---

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019.

Tous droits réservés

---

# *L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère*

Thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 5 volumes, 1 154 f°, soutenue le 18 décembre 2004 devant un jury composé de Claude-Isabelle Brelot (présidente), Alain Garrigou (rapporteur), Jean-Luc Mayaud, Gilles Pécot (rapporteur) et Yvon Tranvouez, mention Très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

**Laurent Le Gall**

---

- 1 Les motivations qui nous auront conduit à entamer ce travail ne feront pas l'objet d'un long paragraphe : citons, entre autres, la découverte de *La République au village* et, par l'intermédiaire du maître-livre, d'un 19<sup>e</sup> siècle social et politique ; le désir de se mettre à l'épreuve — est-on capable de « faire de l'histoire », aussi modeste soit-elle, quand on est chargé de l'enseigner — ; enfin le hasard des rencontres — ce fameux hasard qui tétanise tant les historiens.
- 2 Venons-en donc rapidement à *L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère*. Pour dire, après l'avoir évoqué dès l'introduction de la thèse, que ce travail a été conçu comme une propédeutique, selon une logique qui se voulait fluctuante, dynamique, hésitante. Une logique contraire aux recommandations de Lucien Febvre qui, dans sa « Leçon d'ouverture au Collège de France » (13 décembre 1933), intimait à l'historien d'être cet homme — ou cette femme, cela va de soi — partant avec « en tête », je cite, « un dessein précis, un problème à résoudre, une hypothèse de travail à vérifier » pour ne pas devenir — et je le cite de nouveau — ce « chiffonnier en quête de trouvailles »<sup>1</sup>. La construction de l'objet de cette thèse procède donc moins d'une longue introduction théorique que d'un protocole d'enquête et d'écriture visant à faire des hypothèses et des suggestions énoncées tout au long du texte le cadre d'un examen approfondi des modalités, des pratiques et des conséquences de la procédure démocratique dans un département de la France de l'ouest au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Une manière d'essayer de faire coïncider les aléas d'une démarche empirique et progressive et les conclusions d'une

recherche qui fut davantage pensée comme une juxtaposition de suggestions que comme une quête avec obligation de résultat. Selon un procédé itératif en quelque sorte qui substitue à la construction de l'objet posée dès les premières pages une problématisation de l'objet en construction au cours même de son énonciation.

- 3 Cette expérience de « chiffonnier », si l'on veut bien reprendre ici l'expression de Lucien Febvre, est née d'un constat. À l'aune de certains départements qui, du Var aux Pyrénées-Orientales en passant par les circonscriptions alpines et le Doubs, furent des caisses de résonance des événements parisiens et des décisions prises par les gouvernements républicains, le Finistère fait bien pâle figure. Ni panique en 1848, ni grève de l'impôt la même année, encore moins de soulèvement après le 2 décembre 1851 : le département bas-breton semble rester à l'écart d'une conjoncture nationale qui a bouleversé çà et là le champ politique local. La renaissance de la République ne se solde pas, en apparence, par cette entrée des masses — entrée souvent volubile dans le sud de la France — dans la politique moderne<sup>2</sup> ; elle ne semble pas concrétiser des attentes et/ou une lente maturation démocratique dont les historiens se sont souvent plus à traquer les signes et les causes en privilégiant les répercussions des structures économiques, sociales et mentales — on dirait aujourd'hui culturelles — sur les comportements politiques des populations. En caricaturant, l'on peut ainsi dire que la situation en 1852 n'est pas bien différente, au niveau départemental, de celle de 1848 ou de celle de 1846. « Blanc », le département l'est autant par l'inclination majoritairement légitimiste des membres de la représentation à l'Assemblée constituante de 1848 puis à l'Assemblée législative que par la couleur d'une narration politique — les fameux blancs de la narration — consignée sous la plume d'élites trop heureuses de louer, de façon lapidaire, la constance de l'immobilité finistérienne.
- 4 Reste donc le suffrage. Universel et, depuis que le genre fait rage, masculin, comme chacun sait. En optant pour une étude des électeurs et des élections dans le Finistère et dans ses campagnes en particulier, nous avons essayé de pallier l'obstacle du presque rien des années 1848-1852 — la peu diserte Seconde République des Bas-Bretons est demeurée une République allusive dans les pages que lui ont consacrées les historiens —, au risque de nous heurter au beaucoup trop : sept scrutins pour la première année du régime, des centaines de procès-verbaux dépouillés pour cette seule année et des centaines de chiffres à commenter. Aussi le décryptage de l'univers électoral des Bas-Bretons fut-il notre truchement pour essayer d'appréhender les chemins de la politisation. Figure anodine, fréquemment anonyme et générique de la Seconde République, l'électeur qui intéresse souvent exclusivement pour la seule opinion dont il serait porteur, devait nous permettre d'aborder les modalités d'une des formes — la principale en Basse-Bretagne, mais n'anticipons pas — de l'acculturation démocratique.
- 5 La difficulté qu'ont souvent les historiens à théoriser leurs méthodes d'investigation ressortit entre autres certainement à la tradition d'une discipline qui s'est construite par la narration, à l'hégémonie qui la caractérisa avant sa contestation par les autres sciences sociales, à l'empirisme d'une démarche qui, quand bien même elle construit son objet, reste foncièrement guidée par le primat accordé aux archives. Il n'est peut-être pas lieu d'ouvrir le débat ici. Nous n'avons vraisemblablement pas coupé à cette habitude, comme le montre la façon toute pragmatique avec laquelle nous avons procédé. Croisement des sources, jeu d'échelles, braconnage sur les terres des politistes en particulier auront alimenté nos réflexions. En abordant un sujet maintes fois traité, au risque d'omettre des titres et des références, en nous coulant dans le modèle des études privilégiant l'échelle

micro — même si nous savons pertinemment que tout ce qui est *small* n'est pas forcément *beautiful* —, nous n'aurons assurément guère fait preuve d'originalité. Sauf à espérer peut-être que les efforts visant à promouvoir l'interdisciplinarité et les allers et retours entre le particulier et le plus général, l'individu et la communauté, la communauté et l'État, par exemple, auront permis d'apporter quelques éléments d'analyse à l'élection considérée sous l'angle d'un fait social — total, oserions-nous souligner. Monographique par les limites géographiques imposées au sujet, *L'électeur en campagnes* entend se situer dans la veine des travaux qui, par-delà la mise en valeur des spécificités locales — ce qui n'était pas notre but —, ont contribué à faire résolument, à l'heure du triomphe de l'histoire culturelle, une histoire sociale du politique.

- 6 Organisé en quatre grandes parties, des réactions face à la Révolution aux morts électorales de la République après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, en passant par la construction de la figure du citoyen-électeur et de l'ordre démocratique, et par un essai d'anthropologie des mandants, ce travail s'articule autour de quelques grands thèmes transversaux que nous allons évoquer maintenant.
- 7 1) La fabrication et l'utilisation des chiffres de l'élection, tout d'abord. Au risque d'apparaître comme un dévot du dénombrement et du pourcentage, le chiffre court dans l'ensemble du texte. Et pour cause. Sésame d'une opinion plus souvent postulée qu'objectivée, il a été doté de vertus idéologiques avant même d'être étudié pour ce qu'il était aussi et peut-être surtout sous la Seconde République : un chiffre fabriqué, dépendant de mobilisations variables — la fatigue des votants, la distance à l'urne et l'obligation de voter par soumission n'expliquent pas tout, loin s'en faut — et de rapports de force intercommunaux dont le bureau de vote était le théâtre. Soumis à la critique, il n'en demeure pas moins quelquefois un indicateur d'un comportement politique en cours d'élaboration. La déconstruction de la mobilisation électorale qui rappelle combien la raison statistique dépend d'enjeux proprement locaux ne condamne pas le monument Siegfried à être rangé au rayon des grands ancêtres poussiéreux. Dans quelques cantons du Léon et de la Cornouaille, le scrutin de mai 1849 confirme ce que la mise en relation des résultats aux élections nationales avait laissé pressentir : la constitution de bastions idéologiques qui, dans le cas des môles d'orientation cléricolégitimiste — et cléricale, plus certainement —, dépend d'un vote puissamment communautaire, faisant implicitement de ceux qui dérogent à une forme d'*ethos* unanimiste des individus s'individualisant en se plaçant en dehors du groupe d'appartenance.
- 8 2) Les variantes de l'acculturation à la procédure du suffrage ensuite. Prescriptrice d'un ordre démocratique dont les tenants de la sociologie électorale critique ont montré depuis longtemps tout ce qu'il devait à un encadrement technologique, la consultation des commettants a favorisé l'inculcation d'un système normatif dont les élections de 1848, après celles organisées sous l'empire du régime censitaire, ont amplifié et systématisé la mise en place. L'inflation de la verve contestataire et des incidents électoraux au moment des renouvellements des assemblées municipales — des incidents dont nous aurons essayé de définir par ailleurs le caractère équivoque — attestent ainsi les attentes, les ambitions et les craintes attisées par l'universalité d'un suffrage masculin. Ils témoignent plus que jamais d'une prise de conscience des écarts à la norme, des manipulations dont celle-ci fait l'objet dans un dessein bien particulier — la conquête du pouvoir — et de l'omniprésence d'un gardien du temple électoral : le citoyen protestataire, garant des textes et de la loi, aiguillon d'une surveillance politique individuelle légitimée au nom d'une morale de l'État. Quintessence de l'acculturation

démocratique — il sait lire, écrire, voter, argumenter et s'il le faut, se pourvoir auprès du conseil d'État —, le citoyen protestataire ne saurait toutefois faire oublier l'infinie diversité des conditions et des apprentissages électoraux. Ce qu'un essai de micro-sociologie, à partir d'un échantillon de plus de mille mandants étudiés entre 1831 et 1848, nous aura permis de constater. Le commettant de 1848 se laisse difficilement enfermer dans des paramètres socioculturels forgés par l'historien pour essayer de le prendre dans ses filets — le degré d'alphabétisation ou l'inclusion dans le réseau familial ne semblent guère entrer en ligne de compte. L'électeur *lambda* n'existe pas ; le votant erratique domine. Trois constatations se seront toutefois progressivement imposées. Premièrement, la familiarisation avec la procédure démocratique dépend surtout des antécédents électoraux de chaque individu ; en d'autres termes, l'on risque davantage de se présenter devant l'urne si l'on s'est présenté déjà à de nombreuses reprises devant elle et si l'on appartient à la catégorie des plus riches de la commune. Deuxièmement, le moment électoral comme forme de cristallisation des tensions et des enjeux communaux n'est pas réductible à une addition d'actes d'agents foncièrement intentionnalistes dont nous serions capable de retracer parcours et stratégies eu égard à leur position sociale ou à leur statut économique ; les interactions qui présidèrent à la genèse du moment électoral échappent donc à une interprétation qui indexerait ses conclusions sur la seule rationalité des expériences électorales et sur des déterminismes strictement liés aux infrastructures — comment comprendre, sinon, les renversements d'alliance et l'extrême porosité des camps qui s'affrontent au cours des rendez-vous communaux, lorsque la partie électorale doit se rejouer à quelques semaines d'intervalle ? Il y a, enfin, un remuement électoral quarante-huitard qui est à la mesure des transformations des champs politiques locaux. En créant de la nouveauté, en brisant de fait l'équilibre censitaire qui s'était imposé au cours des quinze années précédentes, la dilatation du droit de vote ouvre sur l'inconnu ; aussi, la mobilisation des anciens privilégiés du droit de vote est-elle, dans les communes, à la mesure de la peur qu'ils ont de ne plus peser suffisamment sur les résultats. Une réponse par le nombre et l'habitude de la fréquentation des urnes à l'égalisation d'une condition démocratique qui avait été naguère un critère de la distinction et de la différenciation.

- 9 3) Étape d'une acculturation démocratique pour certains, accès à une des formes de la citoyenneté pour d'autres, la première année électorale de la Seconde République aura été marquée par de virulents conflits dont le vote est à la fois le puissant détonateur et le symptôme des tensions souterraines et des crispations sous-jacentes. En traiter trois — Nizon, Hanvec et Motreff en l'occurrence —, grâce à une grille de lecture qui entendait tenir compte du détail mais dépasser les simples particularités de chacun d'entre eux, permet, là aussi, de tirer quelques conclusions : extrême fluidité des situations, rôle essentiel des minorités actives, juridicisation du conflit, jeu complexe des autorités extérieures soucieuses de niveler rapidement le clivage et de réduire l'abcès de fixation tout en préservant les prérogatives de ceux dont elles étaient les protectrices — l'alliance du maire et du préfet contre l'alliance du curé et de l'évêque —, plaisir de l'affrontement auront participé à l'élaboration de cette conflictualité électorale qui s'épanouit au moment des élections et se perpétue quelquefois pendant des années. Trois idées se sont imposées : en premier lieu, la richesse heuristique d'un cadre communal qui, s'il prend toute sa dimension à condition de ne pas en faire un microcosme hermétiquement clos — ce qu'il ne fut jamais —, reste, sans nul doute, un laboratoire privilégié d'une étude de l'apprentissage et/ou de l'exercice de la politique ; la République au village est peut-être, en priorité dans le Finistère, une République des villages, ainsi que l'étude approfondie

d'un échantillon de sept communes l'aura plus particulièrement montré. En second lieu, les ressorts conflictuels d'une politisation qui, dépassant le niveau de l'apprentissage électoral, tendrait vers une insertion de certains acteurs dans un champ idéologique aux dimensions et aux enjeux nationaux. Si la bipartition électorale renvoie fréquemment au prurit anticlérical, force est de constater qu'elle ne débouche pas toujours sur la fabrication ou le renforcement d'une opinion : la détestation du curé, que la consultation permet aussi — et parfois surtout — d'exprimer et de valoriser, ne prend pas mécaniquement les couleurs d'une République de républicains. En d'autres termes, les passerelles entre anticléricalisme et républicanisme sont bien plus ténues qu'on ne le suggère souvent. Enfin, l'intermède conflictuel né de l'élection et de ses répliques successives ne s'arc-boute, en général, que sur des individus qui, s'ils peuvent se sentir soutenus par une partie de la communauté, n'en sont pas moins extrêmement minoritaires. La disharmonie communale qui sert aussi de prétexte à des règlements de comptes aux causes multiples implique avant tout les membres des conseils de fabrique et des conseils municipaux ; des conseils municipaux dont l'étude comparative avant et après le renouvellement de 1848 témoigne de la très grande stabilité édilitaire — la révolution des mairies que semblent confirmer les très nombreux changements de maires (plus de 30 %) n'est qu'une révolution en trompe-l'œil si l'on veut bien constater que la très grande majorité des conseillers élus en 1843 et en 1846 sont reconduits dans leurs fonctions. Ainsi, le conflit électoral prend-il naissance à l'intérieur d'une ploutocratie municipale que le régime censitaire avait électoralement constituée et que le suffrage universel conforte pleinement. Détentrice d'un pouvoir local qui continue d'appartenir au même cercle des anciens censitaires, l'oligarchie communale se construit davantage comme une classe municipale de plus en plus étanche puisqu'elle a reçu l'adhésion d'un corps de citoyens démocratisé. En verrouillant la conquête du pouvoir, une élite qui peut se quereller et se diviser temporairement incarne, au-delà des péripéties nationales, la continuité communal-communautaire et les impossibles — impensables aussi — changements.

- 10 4) Le dernier axe de cette recherche aura concerné l'espace et le temps. Vouloir faire du suffrage un objet d'histoire globale supposait, en effet, de ne pas oublier, entre autres, des paramètres spatiaux et temporels. Étudié sous l'angle de l'opinion, le territoire du vote, ravalé fréquemment pour des raisons de commodité à l'échelle du canton, ne fut pas que l'instrument d'une géographie et d'une sociologie électorales auxquelles André Siegfried donna leurs premières lettres de noblesses. En faisant de presque tous les hameaux d'hypothétiques pourvoyeurs de votants, en éliminant le cens, ce discriminant économique, social mais aussi géographique, la République au bocage contribue au façonnement d'un territoire politique communal qui épouse désormais les limites et les recoins du microcosme. Un territoire politique communal, dissocié de l'espace paroissial, que l'urne du chef-lieu, matérialisation de la fusion des électeurs et des villages, incarne momentanément. Momentanément. C'est l'adverbe qui nous semble coller le plus évidemment à l'élection. Pour plusieurs raisons. Parce qu'à rebours d'une tradition qui assigne à chaque scrutin d'être un indice d'une politisation populaire — entendue comme une idéologisation progressive et cumulative —, nous avons pris le parti de le dépouiller, au préalable, ou de son caractère foncièrement prédictif ou de son caractère fortement conclusif. Parce que le souhait de redonner du présent aux acteurs des consultations porte aussi en lui le risque de la tautologie (un surinvestissement d'un présent hypertrophié par un historien soucieux d'en faire un élément essentiel de l'interprétation). La répétition des scrutins ne saurait donc masquer les micro-

changements qui font de l'élection un moment de condensation — un moment dont la durée varie évidemment en fonction de la « campagne » qui existait en amont et de la longue attente qui oblige les camps à fourbir leurs armes en cas de protestation devant le conseil de préfecture. Inclus dans un temps politique bien plus large, fragmentaire et composite, le moment électoral, à la fois volatil et quelquefois incandescent, est aussi l'objet des rémanences qui en disent long sur l'inculcation du suffrage et le sens qui lui est accordé. C'est ce que l'analyse de la première et dernière année du décennat du futur Napoléon III nous aura, enfin, appris. Conçu par les autorités bonapartistes comme un tournant décisif et l'abscisse d'un nouveau départ pour la France, le 2 décembre 1851 fait l'objet d'une intense propagande qui vise à en faire l'événement fondateur. Invités à souscrire à cette date d'avènement en générant des adresses, les porte-parole des communes et les relais locaux de l'administration préfèrent mettre en valeur celle du plébiscite qui suit le coup d'État. Pour des raisons qui tiennent autant à l'encadrement du suffrage qu'à la valorisation circonstancielle d'un unanimité lestant alors les années électorales de la Seconde République d'une auréole négative, celle des clivages et de la bipartition du champ politique. Les consultations de 1852 signent pour beaucoup le retour à la normale, même si l'asthénie protestataire au lendemain du renouvellement des conseils municipaux témoigne aussi, paradoxalement pourrait-on conclure rapidement, d'un désenchantement politique consécutif à la mainmise des autorités sur l'organisation des élections et leurs résultats. Parce qu'aussi — c'est l'hypothèse que nous avons faite — le suffrage disposait d'une valeur extrêmement positive ; et ceci même si, étonnamment, les étiages de la participation et l'absence de mouvements contestataires d'ampleur après le vote de la loi du 31 mai 1850 ne semblaient pas faire du Finistère une terre d'adhésion à l'entreprise démocratique. Dans cette société d'obéissance qui abrite des noyaux de « rouges » réduits au silence pour n'avoir pas été assez nombreux, structurés et organisés, ou pour s'être désolidarisés de la société dans laquelle ils évoluaient, le suffrage, comme expression et débouché des aspirations et des affects, incarne cette voie privilégiée d'une acculturation politique en douceur. L'exhaussement du phénomène électoral au moment même où une date considérée comme une rupture politique devait conditionner l'avenir du pays renvoie ainsi à cette histoire beaucoup plus souterraine des modalités d'intégration d'une société à un champ politique national par l'intermédiaire du bulletin de vote.

- 11 La conclusion est forcément banale. Elle relève d'une évidence que bien d'autres avant nous ont eu l'occasion de rappeler. Il y eut un moment quarante-huit exceptionnel dans ce département français dont le vibronnement électoral, rarement lisible lorsque l'on en reste à l'écume cantonale, fut très vraisemblablement le signe le plus patent. Pour autant, 1848 n'ouvre ni ne clôt un de ces cycles que les historiens aiment souvent à historiciser. Année d'ouverture du champ des possibles pour certains, année de désinvestissement politique pour d'autres, 1848 reste avant tout un miroir de ces parcours électoraux éclatés qui invitent à se méfier tout autant du rouleau-compresseur majoritaire que de l'exaltation du cas particulier. L'acception même de période historique, quand bien même elle s'incarne dans un régime et dans un temps court, a tendance à limer de fait les aspérités. Or, c'est bel et bien à une pluralité des seuils de politisation et à une fragilité de cette politisation — dont le suffrage fut pour nous un guide et un paramètre et pour les contemporains du décret de mars un moyen d'accession à une des formes de la politique moderne — que nous nous sommes heurté tout au long de ce travail. De leurs tentatives d'explication et des zones d'ombre qu'elles laissent fort heureusement subsister — l'irréductibilité du social à une entreprise d'élucidation scientifique plongeant

l'historien dans cette délicieuse situation de ne pas se transformer en *deus ex machina* —, nous aurons surtout tiré une conclusion : la nécessaire contextualisation d'un objet d'histoire qui, quelles que soient la richesse et la pertinence des prolégomènes posés dès l'introduction, oblige à avoir pour ultime horizon la question du temps.

---

## NOTES

1. Lucien FEBVRE, *Combats pour l'Histoire*, Paris, Librairie Armand Colin, 1965, p. 8.

2. es populations dans la  
politique moderne...